

Procès-Verbal

Séance du 20 Mars 2026

L' an 2026, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par Monsieur VALTOT Éric, maire sortant, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BERGER Annie doyene d'âge.

Présents : Mme BERGER Annie, Conseillère, Mmes : BRETON Ameline, DEMOUGIN Camille, GUILLOT Claude, RENARD Bérangère, MM : GAUDEZ René, MAROT Charly, MOLARD Alexis, MOLARD Guillaume, OUDIN Damien, PIERROT Cyril

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 26/03/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme RENARD Bérangère

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ELECTION DU MAIRE - 14/2026

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E)S AU MAIRE - 15/2026

ELECTION DES ADJOINT(E)S AU MAIRE - 16/2026

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10/03/2026 - 17/2026

ELECTION DU MAIRE

réf : 14/2026

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

- 11 suffrages exprimés ;

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,

- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur René GAUDEZ, Maire de la commune de Vrécourt ;

INSTALLE Monsieur René GAUDEZ en qualité de Maire de la commune de Vrécourt ;

AUTORISE Monsieur René GAUDEZ à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(E)S AU MAIRE

réf : 15/2026

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal de Vrécourt est de 3 membres.

Le Conseil Municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoint(e)s au (à la) Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION DES ADJOINT(E)S AU MAIRE

réf : 16/2026

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. **CONSIDERANT** que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 11 suffrages exprimés pour la liste de Cyril PIERROT ;

Le Conseil Municipal, par :

- 11 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Cyril PIERROT ;

INSTALLE

- Monsieur Cyril PIERROT en qualité de 1^{er} adjoint ;

- Madame Bérangère RENARD en qualité de 2^e adjointe ;
- Monsieur Damien OUDIN en qualité de 3^e adjoint(e) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10/03/2026

réf : 17/2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10/03/2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 10/03/2026.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses : Néant

Séance levée à: 19:30

En mairie, le 26/03/2026

Le Maire
René GAUDEZ

Secrétaire de séance
Mme RENARD Bérangère

